



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

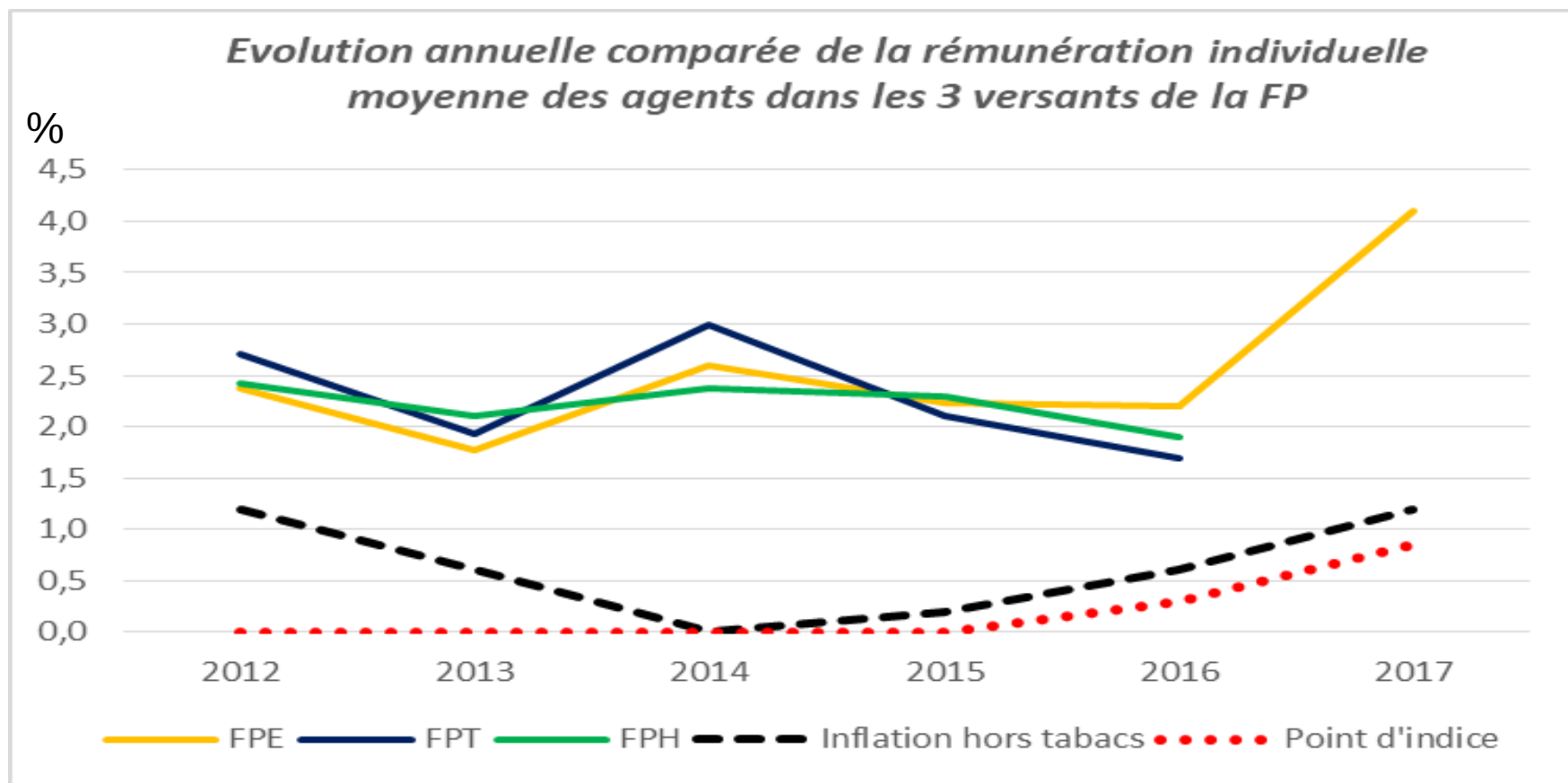
Rendez-vous salarial 2018

Lundi 18 juin 2018

- ❑ Ouverture de la séance
- ❑ Contexte général des rémunérations publiques
- ❑ Engagements du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017
- ❑ Mesures salariales 2018/2019
- ❑ Chantiers futurs

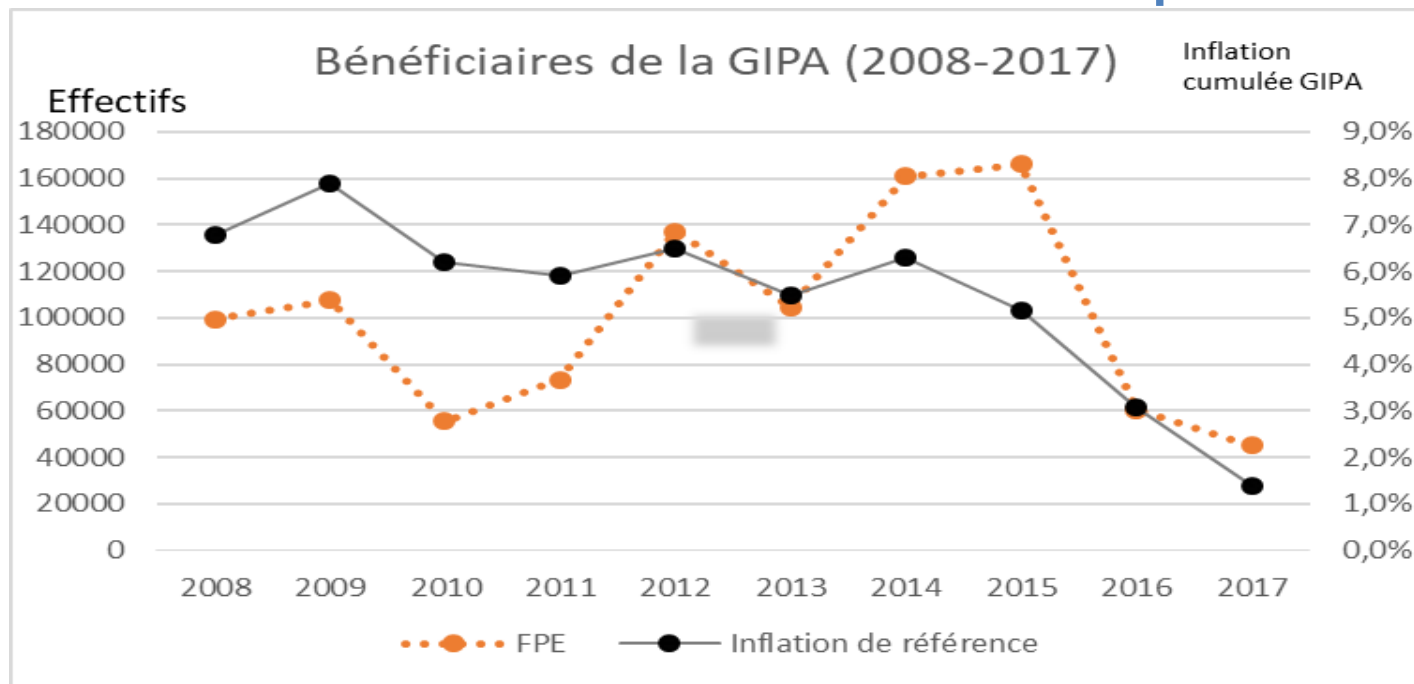
Ouverture de la séance par
***M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et
des comptes publics***

Contexte général des rémunérations publiques



La progression de la rémunération moyenne des personnels en place par rapport à celle de l'inflation depuis 2012 démontre que **le pouvoir d'achat des agents publics progresse globalement au cours des dernières années.**

Des bénéficiaires de la GIPA en nette diminution depuis 2014-2015



- Le périmètre des bénéficiaires de la **GIPA** se réduit considérablement depuis 2015 (nombre divisé par 4 sur l'Etat) du fait de la modération de l'inflation et des mesures salariales.
- La **GIPA** confirme son intérêt en tant que **levier salarial ciblé**, permettant d'agir directement sur les situations de perte de pouvoir d'achat, y compris lorsque le contexte est globalement favorable par ailleurs.

Engagements du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017

Rappel des engagements du rendez-vous salarial 2017

- **Compensation intégrale de la hausse de la CSG**
- **Reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2017**
- **Poursuite du déploiement du protocole PPCR, après la suspension en 2018.**
- **Ouverture de nouveaux chantiers**
 - *Frais de mission : ouverture d'une concertation.*
 - *Protection sociale complémentaire : mission confiée aux inspections.*
 - *Action publique 2022.*
- **RDVS 2018 avancé.**

Mise en œuvre de l'indemnité compensatrice CSG :

■ Publication des textes :

- Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017.
- Circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités de mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

■ Mise en œuvre :

- A date, l'indemnité a été mise en paiement pour tous les agents publics, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.
- La compensation sera réactualisée comme prévu au 31/12/2018.

De plus, l'indemnité compensatrice fera l'objet en 2018 d'un ajustement technique pour corriger l'effet négatif du transfert primes points (PPCR) sur la situation de certains agents très faiblement primés.

Reconduction de la GIPA au titre de 2017

■ Textes :

- Décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017.
- Arrêté du 17 novembre 2017 fixant au titre de l'année 2017 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA.

■ Mise en œuvre :

- Le paiement de la campagne a été effectué à compter de novembre 2017 et s'est poursuivi sur l'année 2018 du fait des délais de mise en œuvre dans les chaînes payes.
- Pour la FPE, la campagne 2017 a bénéficié à environ 50 000 agents (20 M€).

Point d'étape de la mise en œuvre de PPCR (1):

- Depuis le début du quinquennat, **plus de 60 décrets statutaires et indiciaires** publiés dans le cadre de la poursuite du déploiement de PPCR.
- **Plus de 20 corps de la FPE** ont été traités depuis le précédent rendez-vous salarial d'octobre 2017. La totalité des corps de catégories C et B ont été traités.
- **8 corps de la FPE** sont en cours de traitement afin d'achever la transposition du protocole aux 300 corps de l'Etat.

Principaux corps FPE dont les textes de revalorisation n'avaient pas été publiés lors du RDVS d'octobre 2017	Effectifs	Décret publié
Catégorie C		
Adjoints du CESE	71	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Catégorie B		
Officiers de port adjoints	333	Décret 2017-1505 du 27 octobre 2017
Techniciens supérieurs de l'aviation civile	1 753	Décret 2017-1494 du 26 octobre 2017
Rédacteurs-techniciens CESE	20	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Catégorie A		
Inspecteurs DGCCRF	1 657	Décret 2018-138 du 26 février 2018
Ingénieurs économistes de la construction (MEF)	24	En voie de publication
Traducteurs MEF / MAE	33	Echanges en cours
Personnels enseignants des jeunes sourds et jeunes aveugles	177	Passage en CTM
Maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole	633	Décret 2018-105 du 15 février 2018
Personnels de direction de l'enseignement technique agricole	451	Echanges en cours
Directeurs de recherche et chargés de recherche de l'ANSES	39	Attente publication
Cadres techniques de l'ONF	454	Mis en contreseing
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	260	En voie de publication – passage au CE
Maîtres de conférences des écoles d'architecture	622	
Professeurs écoles nationales d'art	125	Echanges en cours
Médecins de l'éducation nationale	1 157	Décret 2017-1537 du 3 novembre 2017
Personnels enseignants hospitaliers des CHU	5 600	Echanges en cours
Professeurs des lycées maritimes	46	Echanges en cours
Directeurs des services de greffe	1 638	Décret 2018-389 du 23 mai 2018
Chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable	400	Echanges en cours
Enseignants de la protection judiciaire de la jeunesse	180	Attente CE
Psychologues de la PJJ	347	Décret 2018-381 du 22 mai 2018
Inspecteurs des affaires maritimes	178	Décret 2018-282 du 18 avril 2018
Officiers de port	114	
Administrateurs adjoints CESE	21	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Ingénieurs de la DGAC (3 corps)	6 000	Comité technique ministériel fin juin 2018
Total	22 320	

Point d'étape de la mise en œuvre de PPCR (suite) :

- **S'agissant des deux corps de la FPH n'ayant pas encore bénéficié de la transposition du protocole :**
 - Le décret relatif aux attachés hospitaliers est en cours de publication ;
 - Le décret relatif aux ingénieurs APHP sera présenté au CSFPH du 26 juin.

- **La totalité des cadres d'emplois de la FPT est traitée.**

Point d'étape de la mise en œuvre de PPCR (suite) :

- **Rappel des gains de reclassement (avant PPCR / fin de montée en charge) :**

Gain de reclassement moyen par agent en indice majoré, y/c transfert primes / points							
	2016	2017	2019	2020	2021	Gain moyen total PPCR en IM	Gain brut annuel moyen total
Catégorie C	-	6,34	0,98	0,24	1,69	9,25	520 €
Catégorie B	6	4,67	3,53			14,2	798 €
Attachés d'administration	-	9,53	5,20	5,81	0,28	20,82	1171 €
Infirmiers catégorie A	4	7,03	6,29	4,83		22,15	1246 €
Assistants de service social	6	4,33	7,73	-	15,6	33,66	1893 €
Professeurs certifiés	-	11,6	5	6,43	0,27	23,3	1310 €
CEA Police	-	6	3,14	5,94	0,16	15,24	857 €

Concertation « frais de mission »

■ Mise en place de la concertation

- Ouverture de la concertation avec les OS (30 janvier 2018)

■ 3 GT thématiques :

- 19 mars 2018 : conditions de prise en charge des frais d'hébergement
- 04 avril 2018 : conditions de prise en charge des frais de repas et de transport
- 24 mai 2018 : frais de déplacement outre-mer et indemnités de stage

■ Principales problématiques identifiées et débattues :

- Évolution du coût des missions par rapport aux taux fixés par le décret et l'arrêté de 2006
- Dérogations sectorielles induisant une hétérogénéité de prise en charge en fonction des employeurs

Protection sociale complémentaire

- **Mission confiée aux trois inspections (IGF, IGA, IGAS)**
- **Objectif :**
 - Etablir le périmètre des populations potentiellement concernées sur les trois versants de la fonction publique.
 - Identifier le coût induit par une couverture prévoyance de bon niveau.

SUIVI D'ACTION PUBLIQUE 2022

- La consultation « Forum de l'action publique » lancée par le Gouvernement à destination des usagers des services publics et des agents publics a donné lieu à concertation avec les organisations syndicales tant dans la phase de préparation tant que pour le suivi du Forum.
- Principales étapes :
 - 22 janvier 2018 : installation du comité de suivi, instance présidée par le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'action et des comptes publics
 - 5 mars 2018 : 2e réunion du comité de suivi présidée par le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'action et des comptes publics, avec la participation de France Stratégie
 - 2 mai 2018 : Restitution nationale des contributions des agents et des usagers

Mesures salariales 2018/2019

Rendez-vous salarial 2018 :

- PPCR : mise en œuvre intégrale sur la durée du quinquennat
- Revalorisation des frais de mission
- Reconduction en 2018 de la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Revalorisation des taux d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET)

Focus : revalorisation des frais de mission

- Objectif : Intégrer l'évolution des prix pour prévenir les restes à charge des agents
- Mesures :

1 - Revalorisation du remboursement des frais d'hébergement

Dispositif actuel	Métropole
Nuitée	60 €
Déjeuner	15,25 €
Dîner	15,25 €
Total	90,50 €

DROM		COM	
Mission	Tournée	Mission	Tournée
58,50 €	40,95 €	78 €	54,60 €
15,75 €	11,025 €	21 €	14,70 €
15,75 €	11,025 €	21 €	14,70 €
90 €	63 €	120 €	84 €

Dispositif proposé	France métropolitaine			DROM		COM	
	Taux de base	Grandes villes et Grand Paris	Paris	Mission	Tournée	Mission	Tournée
Nuitée	70,00 €	90,00 €	110,00 €	70,00 €	49,00 €	90,00 €	63,00 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	11,03 €	21,00 €	14,70 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	11,03 €	21,00 €	14,70 €
Total	100,50 €	120,50 €	140,50 €	101,50 €	71,05 €	132 €	92 €

+ Un taux unique porté à 120 € pour les travailleurs handicapés

2 - Revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique de l'inflation enregistrée depuis 2006

Focus : GIPA

- Objectif :
 - Compenser la perte de pouvoir d'achat indiciaire des agents concernés au cours des années 2014 à 2017.

- Nature des mesures :
 - Reconduction en 2018 du dispositif GIPA.
 - L'anticipation du rendez vous salarial permettra une sortie plus avancée des textes et un paiement de la campagne 2018 au second semestre.

Focus : Revaloriser le barème et assouplir les modalités d'utilisation des jours épargnés sur le CET (pour la FPE et la FPT)

- Objectifs :
 - **Améliorer** le pouvoir d'achat des agents ayant épargné des jours de congés en indemniser les jours du CET au plus près du salaire moyen des catégories
 - **Etendre** le périmètre des bénéficiaires en élargissant la plage de monétisation
 - Permettre un meilleur **arbitrage** des agents entre congés, retraite additionnelle et rémunération

Focus : Revaloriser le barème et assouplir les modalités d'utilisation des jours épargnés sur le CET pour la FPE et la FPT (suite)

■ Mesures proposées :

1 - Augmentation de 10 € des barèmes Etat par catégorie :

Catégorie	Barème actuel (€)	Barème proposé (€)
A	125	135
B	80	90
C	65	75

2 - Assouplissement du plancher de déclenchement de la monétisation :

Ce plancher, actuellement fixé à 20 jours, sera ramené à 15 jours.

Pour mémoire, la réévaluation du barème et du plancher améliore les nombre de points résultant de l'alimentation du RAFP.

Catégorie hiérarchique	Valeur forfaitaire brute du jour	Valeur nette du jour	Valeur 2018 du point	Nombre de points arrondi au point supérieur pour 1 jour	Gain de points
A	135 €	128,25 €	1,21 €	106	8
B	90 €	85,50 €	1,21 €	71	8
C	75 €	71,25 €	1,21 €	59	8

Amélioration des conditions de vie des agents

- **ACCES AU LOGEMENT**

Engagement d'une réflexion, associant l'ensemble des acteurs du secteur, pour identifier les moyens de faciliter l'accès des agents publics au logement intermédiaire.

- **Circulaire AIP**

Elaboration d'une nouvelle circulaire relative à **l'aide à l'installation des personnels**, avec un zonage rénové des zones géographiques d'installation, notamment au regard de la situation du marché immobilier.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.